



SEILLANS : Prochainement une opération d'amélioration forestière concertée de grande envergure



Contexte

Les espaces forestiers sur la Communauté de communes du Pays de Fayence représentent 29 000 ha, soit plus de 70% du territoire. Fort de ce constat, l'intercommunalité a lancé en 2016 une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) sur son territoire. Cette stratégie s'est mise en place de façon concertée entre les différents acteurs de la forêt et vise à développer l'accès à la ressource en bois tout en garantissant la gestion durable des forêts. Depuis 2017, la Communauté de communes a passé une convention de partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) afin de dynamiser et de garantir la gestion durable des forêts privées du territoire, qui représentent près des 2/3 de ces espaces. Le CNPF est un établissement public ayant pour missions l'accompagnement des propriétaires forestiers dans la gestion, la sensibilisation à la gestion durable et le regroupement des forêts morcelées

Un souhait fort de la collectivité était la mise en place d'actions pilotes traduisant de manière concrète les objectifs de la SLDF. Sur la commune de Seillans, le site de « La Colette, Saint-Pierre » représentait un secteur pertinent : la mobilisation des propriétaires publics et privés devrait se traduire prochainement par une coupe de bois aux objectifs multifonctionnels.

Zoom sur le site pilote

Ce site pilote est constitué principalement d'une forêt de pin d'Alep, avec des propriétaires privés et publics : de la forêt communale, des forêts privées morcelées et une grande propriété privée, bénéficiant d'un document de gestion durable (un Plan Simple de Gestion). Le Plan Simple de Gestion (PSG) prévoyait une coupe de 12ha. La commune a délibéré et les parcelles communales relèvent désormais du Régime Forestier et pourront faire également l'objet de coupes (environ 8 ha) s'inscrivant dans une démarche de gestion vertueuse. En forêt privée morcelée, l'animation préalable à la coupe a été réalisée par le CNPF, et a permis de regrouper une vingtaine de propriétaires pour plus de 13 ha.

L'exploitation des parcelles privées et publiques sera coordonnée. L'exploitant sera le même : CORA Bois. Le gestionnaire orchestrant les coupes en forêt publiques est l'Office National des Forêts (ONF) et en forêt privée, c'est la coopérative Provence Forêt qui accompagnera les propriétaires pour la rédaction de contrats, le marquage des limites, des bois et le suivi du chantier.

Le Département du Var a également été associé à la démarche puisque la sortie des bois se fera principalement par l'Euro Vélo 8 (RD 53).

L'éleveur pâtureur sur la zone a été rencontré. Il voit la coupe d'un bon œil puisque la forêt moins dense sera plus favorable au pâturage. Le pâturage, quant à lui, limitera le développement de la végétation ce qui diminuera le risque incendie.

Des nuisances... à relativiser face aux enjeux

L'ensemble de l'opération devrait durer près de deux mois, elle se traduira par la circulation d'engins forestiers et de camions.

Ces 33 ha d'éclaircie vont permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité des peuplements forestiers,
- fournir une ressource locale et renouvelable, le bois sera trié pour être utilisé en bois énergie ou en palette selon la qualité,
- ouvrir le milieu permettant le développement d'autres essences (feuillus), favorable au maintien de la biodiversité et du paysage,
- améliorer le potentiel pastoral,
- diminuer le risque incendie.

Il est donc important de relativiser les nuisances au regard des enjeux qu'il y a à effectuer une gestion de ces forêts.



Pinède en train d'être éclaircie par une abatteuse.
Source : CRPF PACA © CNPF



Pinède éclaircie après intervention
Source : CRPF PACA © CNPF

